



Strasbourg, le 25 avril 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lancement d'un appel à projets pour le soutien d'initiatives locales en matière de santé environnement dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement Grand Est 2017-2021.

La Région Grand Est, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est lancent conjointement un appel à projets, pour soutenir des initiatives locales en matière de santé environnement, dans le cadre de la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) faisant suite à sa signature le 09 novembre 2017.

Notre santé est fortement liée aux environnements dans lesquels nous évoluons au quotidien et avec lesquels nous interagissons, individuellement et collectivement. La région Grand Est a connu, sur les 150 dernières années des progrès techniques considérables, qui ont amélioré les conditions de vie d'une population qui vit de plus en plus longtemps, mais qui ont introduit de nouveaux risques pour la santé. En région Grand Est, l'espérance de vie à la naissance progresse mais reste inférieure au niveau national, principalement du fait des cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires.

L'un des principaux enjeux du PRSE3 est donc de prévenir et réduire les risques d'altération de la santé liés à l'environnement en développant les connaissances de l'ensemble des citoyens et professionnels autour de cette thématique. C'est pour répondre à cette ambition que la Région Grand Est, la DREAL et l'ARS lancent aujourd'hui un appel à projets.

L'objectif est de soutenir des actions de communication, d'information, d'éducation, de sensibilisation ou encore de formation, destinées aussi bien au grand public qu'à des professionnels ou des collectivités, pour promouvoir une culture commune en santé environnement sur le territoire. L'appel à projets est ouvert à tous types de structures (associations, collectivités territoriales, entreprises, établissements publics et privés, organismes de formation, organisations professionnelles, acteurs de la santé...) porteuses de projets s'inscrivant dans les thématiques déclinées dans les axes stratégiques du [PRSE3](#). Les actions financées doivent être ancrées sur le territoire du Grand Est et débuter en 2018.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont disponibles depuis le lundi 23 avril 2018 sur le site officiel du PRSE3 Grand Est : [www.grand-est.prse.fr](http://www.grand-est.prse.fr). Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 25 mai 2018 inclus.

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets, vous pouvez contacter le comité d'animation du PRSE3 à l'adresse suivante : [prse-grandest@ars.fr](mailto:prse-grandest@ars.fr).

#### Contacts presse

**Préfecture de la région Grand Est** : Aurélie CONTRECIVILE  
03 88 21 68 77 – [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

**Agence Régionale de Santé Grand Est** : Pauline BELTZ  
03.83.39.29.94 - [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

**Région Grand Est** : Gaëlle TORTIL-TEXIER,  
03 88 15 69 84 - [gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)

## Annexe 1 : Les thématiques du PRSE3



## Annexe 2 : exemples d'actions inscrites au PRSE3

- **La qualité de l'air à l'intérieur** des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique au regard du temps passé en espace clos (entre 70 et 90% en moyenne).

Aussi, une des actions du PRSE3 vise à **agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des personnes sensibles**. La réglementation relative à la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public doit être mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les actions du PRSE 3 viennent **compléter ce nouveau dispositif réglementaire** et apportent un « plus » en ciblant principalement le **public sensible** ainsi qu'en accompagnant les collectivités à la mise en œuvre de la réglementation.

- **La qualité de l'eau potable.**

Même si globalement, à l'échelle de la région Grand Est, 98% de l'eau distribuée est conforme à la réglementation sur le plan microbiologique, les ressources restent vulnérables du fait de la géologie régionale avec la nappe alluviale du Rhin et la nappe de la craie champenoise.

**Les actions inscrites au PRSE 3 visent à promouvoir la sécurisation qualitative et quantitative des ressources en s'appuyant sur le retour d'expérience des collectivités exemplaires.**